

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	H50V Lyse, RFID
Code du produit	:	1440110 H50V Lyse 200 mL, RFID 1440109 H50V Lyse 500 mL, RFID
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	:	8300-U0KY-8006-8MJG

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Pour Usage Diagnostique Vétérinaire In Vitro
Restrictions d'emploi recommandées	:	Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Boule Medical AB Domnarvsgatan 4 163 53 Spånga
Téléphone	:	+46 8 7447700
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	:	product-stewardship@boule.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Access Code: 60262  
(Europe Non-Specific) +1 760 476 3962  
Centre Antipoisons belge: (+352) 8002-5500

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

**Stockage:**  
P405 Garder sous clef.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Acide borique  
Borax décahydrate

#### Étiquetage supplémentaire

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version 1.0      Date de révision: 03.12.2025      Numéro de la FDS: 11604471-00001      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 03.12.2025

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Chlorure de dodécyltriméthylammonium	112-00-5 203-927-0 01-2120766653-46	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 681 mg/kg	>= 2,5 - < 10
Acide borique	10043-35-3 233-139-2 005-007-00-2	Repr. 1B; H360FD	>= 0,3 - < 1
Bromure de tetradonium	1119-97-7 214-291-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373 (Appareil gastro-intestinal) Aquatic Acute 1;	>= 0,25 - < 1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version 1.0      Date de révision: 03.12.2025      Numéro de la FDS: 11604471-00001      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 03.12.2025

		H400 Aquatic Chronic 1; H410 <hr/> Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 <hr/> Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 390 mg/kg	
Borax décahydrate	1303-96-4  005-011-01-1	Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360FD	>= 0,1 - < 0,3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.  
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Non applicable  
Ne brûle pas

Moyens d'extinction inappropriés : Non applicable  
Ne brûle pas

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Composés chlorés  
Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version 1.0      Date de révision: 03.12.2025      Numéro de la FDS: 11604471-00001      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 03.12.2025

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Substances et mélanges autoréactifs  
Peroxydes organiques  
Explosifs  
Gaz

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Bromure de tetrado-nium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,05 mg/cm2
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	0,25 mg/cm2
Acide borique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	392 mg/kg p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	4,15 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version 1.0 Date de révision: 03.12.2025 Numéro de la FDS: 11604471-00001 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 03.12.2025

	teurs		systemiques	
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	196 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,98 mg/kg p.c./jour
Borax décahydrate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	6,7 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	11,7 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	11,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	316,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	3,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	11,7 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	11,7 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	159,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,79 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets locaux	0,79 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Bromure de tetradonium	Eau douce	0,026 µg/l
	Eau douce - intermittent	0,54 µg/l
	Eau de mer	0,003 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,19 mg/l
Acide borique	Eau douce	2,9 mg/l
	Eau douce - intermittent	13,7 mg/l
	Eau de mer	2,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	5,7 mg/kg poids sec (p.s.)
Borax décahydrate	Eau douce	2,02 mg/l
	Eau de mer	2,02 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	13,7 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	5,4 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

sage : Lunettes de sécurité  
L'équipement doit être conforme à la norme EN ILNAS 166

### Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.  
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.  
L'équipement doit être conforme à la norme EN ILNAS 143

Filtre de type : Type protégeant des particules (P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Forme : liquide

Couleur : transparent

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

---

Point de fusion/point de congélation : 0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 100 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Bout avant le flash

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 2,20 - 3,20  
Concentration: 100 %

Viscosité  
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : complètement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : 0,1 hPa

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

---

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,004 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : 1,004

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

##### **Chlorure de dodécyltriméthylammonium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 681 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

##### **Acide borique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.450 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,03 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

##### **Bromure de tétradonium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 390 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

### **Borax décahydrate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.450 - 4.080 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,03 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Chlorure de dodécyltriméthylammonium:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau  
Remarques : Le test a été effectué conformément à la directive

#### **Acide borique:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Bromure de tétradonium:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

#### **Borax décahydrate:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Chlorure de dodécyltriméthylammonium:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours  
Remarques : Le test a été effectué conformément à la directive

#### **Acide borique:**

Espèce : Lapin

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Bromure de tetradonium:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux  
Remarques : Le test a été effectué conformément à la directive  
Selon les données provenant de composants similaires

### **Borax décahydrate:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Chlorure de dodécyltriméthylammonium:**

Type de Test : Essai de réactivité peptidique directe (DPRA)  
Méthode : OCDE ligne directrice 442C  
Résultat : négatif  
Remarques : Le test a été effectué conformément à la directive

Type de Test : Test Keratinosens  
Méthode : OCDE ligne directrice 442D  
Résultat : négatif  
Remarques : Le test a été effectué conformément à la directive

#### **Acide borique:**

Type de Test : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif

#### **Bromure de tetradonium:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif  
Remarques : Le test a été effectué conformément à la directive  
Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version 1.0      Date de révision: 03.12.2025      Numéro de la FDS: 11604471-00001      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 03.12.2025

---

### **Borax décahydrate:**

Type de Test : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Chlorure de dodécyltriméthylammonium:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro  
Résultat: négatif

#### **Acide borique:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: équivoque

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

#### **Bromure de tetradonium:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

---

Résultat: négatif  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive  
Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE Ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive  
Selon les données provenant de composants similaires

### **Borax décahydrate:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Acide borique:**

Espèce : Souris  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 103 semaines  
Résultat : négatif

#### **Borax décahydrate:**

Espèce : Souris  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version 1.0      Date de révision: 03.12.2025      Numéro de la FDS: 11604471-00001      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 03.12.2025

---

### Composants:

#### **Chlorure de dodécyltriméthylammonium:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

#### **Acide borique:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: positif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.

#### **Bromure de tetradonium:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE Ligne directrice 422  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### **Borax décahydrate:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations  
Espèce: Rat

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Voie d'application: Ingestion

Résultat: positif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale., Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Bromure de tetradonium:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Bromure de tetradonium:**

Organes cibles : Appareil gastro-intestinal  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Appareil gastro-intestinal  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100 mg/kg de poids corporel.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Chlorure de dodécyltriméthylammonium:**

Espèce : Rat  
LOAEL : > 25 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 1 a  
Remarques : Aucune directive de test n'a été suivie  
Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

### Acide borique:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 100 mg/kg
LOAEL	: 334 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 2 a

### Bromure de tetradonium:

Espèce	: Rat
NOAEL	: > 30 - 300 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 28 jours
Méthode	: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.7
Remarques	: Le test a été effectué conformément à la directive Selon les données provenant de composants similaires

### Borax décahydrate:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 100 mg/kg
LOAEL	: 334 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 2 a

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### **Chlorure de dodécyltriméthylammonium:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,1 - 1 mg/l
----------------------------	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive  
Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,46 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,036 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

NOEC (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,01 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive  
Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### Acide borique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 74 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 102 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 52,4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 17,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : EC10 : 35,4 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 6,4 mg/l  
Durée d'exposition: 34 jr  
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10,8 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

### **Bromure de tetradonium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 1,81 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 22 µg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 2,16 µg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 5,38 µg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 0,28 mg/l  
Durée d'exposition: 30 min

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### **Borax décahydrate:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 447 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

---

	Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 133 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEC (Dunaliella tertiolecta): 50 mg/l Durée d'exposition: 10 jr
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 : > 175 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 13 mg/l Durée d'exposition: 96 jr Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 18 mg/l Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Chlorure de dodécyltriméthylammonium:**

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 64,5 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive
------------------	--

##### **Bromure de tetradonium:**

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
------------------	--

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Chlorure de dodécyltriméthylammonium:**

Bioaccumulation	: Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Facteur de bioconcentration (FBC): < 500 Remarques: Aucune directive de test n'a été suivie Selon les données provenant de composants similaires
-----------------	--

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 1,22 Remarques: Calcul
---------------------------------------	--------------------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

### Acide borique:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Facteur de bioconcentration (FBC): <= 3,2  
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,09

### Bromure de tetradonium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,2  
Remarques: Calcul

### Borax décahydrate:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,53

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

cation.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 3082
ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082
IMDG	: UN 3082
IATA	: UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure de dodécyltriméthylammonium, Bromure de tétradonium)
ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure de dodécyltriméthylammonium, Bromure de tétradonium)
RID	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure de dodécyltriméthylammonium, Bromure de tétradonium)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Dodecyltriméthylammonium chloride, Tetradonium bromide)
IATA	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Dodecyltriméthylammonium chloride, Tetradonium bromide)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

---

<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)

<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F

<b>IATA (Cargo)</b>	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

<b>IATA (Passager)</b>	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

<b>ADN</b>	
Dangereux pour l'environnement	: oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

---

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 30: Acide borique

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version 1.0      Date de révision: 03.12.2025      Numéro de la FDS: 11604471-00001      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 03.12.2025

Veillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Acide borique  
Borax décahydrate

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## H50V Lyse, RFID

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	11604471-00001	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

Repr. 1B	H360FD
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

LU / FR